

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 24 AOUT 2026

Date de convocation : 18.08.2026 Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 N° 3	L'an deux mille vingt-six le 24 Août à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Ghyslaine JAUMOTTE, Marie-France CHOPART, Joseph AROUTO, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Magali LORENZI, Florent LAZARE, Marine BLAISE, Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Jean-Pierre MAISONNEUVE à Bertrand CROSET Absents : Secrétaire : Suzy MACHUROT
--	---

N°3 - OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION A VERSER AUX ELUS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'indemnité de fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2122-18 à 2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'indemniser les élus municipaux pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité,

Considérant que l'indemnité de fonction attribuée au Maire est fixée par la loi à 55.70 % de l'indice terminal de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'attribuer aux quatre Adjoints l'indemnité de fonction correspondant au taux de 15% de l'indice terminal de la fonction publique.

Décide d'attribuer à quatre Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation de fonction, l'indemnité de fonction correspondant au taux de 5% de l'indice terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance,
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET



Commune de VILLES-SUR-AUZON

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

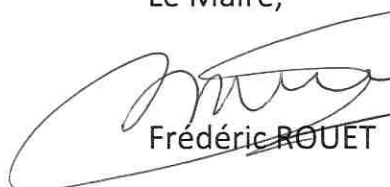
Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 1300 habitants

Indemnités maximales (maire + adjoints) :

- Maire :	55,70 %
- Adjoints : 21,38 % X 4 adjoints =	<u>85.52 %</u>
Total	141.22 %

FONCTIONS	NOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MAJORATION	TAUX APRES MAJORATION
MAIRE	ROUET Frédéric	55,70 %	0 %	55.70 %
ADJOINT	TORELLI Jean-Marie	15 %	0 %	15 %
ADJOINTE	MACHUROT Suzy	15 %	0 %	15 %
ADJOINT	LECLERC Stéphane	15 %	0 %	15 %
ADJOINTE	CHOPART Marie-France	15 %	0 %	15%
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	JAUMOTTE Ghyslaine	5 %	0 %	5 %
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	AROUTO Joseph	5%	0%	5%
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	BOLARD Marion	5%	0%	5%
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	LORENZI Magali	5%	0%	5%
TOTAUX		135.70 %	0 %	135.70 %

Le Maire,


 Frédéric ROUET

